

---

|                 |                                                                                                                                                                        |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DESTINATAIRES : | Personnel infirmier et gestionnaires cliniques œuvrant en soins de plaies, soins courants, santé publique et scolaire des secteurs concernés par le droit de prescrire |
| EXPÉDITEUR :    | Philippe Besombes, directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers                                                               |
| DATE :          | 4 avril 2016                                                                                                                                                           |
| OBJET :         | <b>Prescription infirmière</b>                                                                                                                                         |

---

Bonjour,

La présente note est pour vous informer de l'avancée des travaux en lien avec le droit de prescrire.

- ✓ D'abord nous désirons vous aviser que nous allons retarder le déploiement vers la **mi-avril** afin de pouvoir le faire coïncider avec le lancement de la plate-forme intranet CISSSMO. En effet, les documents concernant le droit de prescrire y seront disponibles.
- ✓ Entre temps, si des infirmières obtiennent leur droit de prescrire ou si vous avez des questions vous pourrez nous faire parvenir l'information via un guichet unique que nous avons créé pour la prescription infirmière :

[prescription.infirmiere.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:prescription.infirmiere.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca)

- ✓ L'information dont nous avons besoin pour procéder à l'enregistrement des nouveaux prescripteurs est la suivante:
  - Le **formulaire d'inscription au registre «Prescription infirmière» au système d'information des laboratoires du CISSSMO**. Vous trouverez ce formulaire sur les anciens intranets dans la section «Prescription Infirmière→ formulaire». Éventuellement, ce formulaire sera disponible sur la nouvelle plate-forme CISSSMO.
  - ET
  - L'**attestation** pour la prescription infirmière que l'OIIQ délivre par courriel à chaque nouveau prescripteur.
- ✓ Enfin, nous tenons à ce que vous continuiez à encourager vos infirmières ayant un profil de prescriptrice à faire la formation en ligne de l'OIIQ sur la déontologie d'une durée de deux heures. Les frais d'inscription et le temps travaillé sont toujours remboursés.
- ✓ Une prochaine communication suivra sous peu vous confirmant la date de déploiement et les mécanismes de soutien à l'implantation que nous vous fournirons pour vous accompagner dans cette nouvelle activité.

